

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20240107

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq janvier à 20 h 00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqué s'est réuni à Semur en Vallon en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Étaient Présents :

Date de convocation

17 janvier 2024

Date d'affichage

17 janvier 2024

MM. BORDEAU Christian, BOSNYAK Yvan, CHABILLANT Jean-Luc, FLAMENT Dominique, GAUTHIER Renaud, GRÉMILLON Patrick, GUIBERT Aris, GUIBERT Cédric, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MASSÉ Nicolas, MERCIER Marc, MORIN Sébastien, NICOLAÏ Christophe, PLUT Jean-Claude, POTTIER Louis, VADÉ Prosper et Mmes BESNIER Claire, BONNEFOY Béatrice, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, RENARD Candy, ROUGET Anne-Marie, STERBA Éléonora, membres titulaires, M. DUPIN Christian, membre suppléant.

Étaient excusés :

Nombre de conseillers

En exercice : 42

Présents : 35

Votants : 38

M. CHÉRON Michel
M. DARROY Claude remplacé par son suppléant DUPIN Christian
M. FOUCAULT Yves
M. JAMOIS Xavier donne pouvoir à MARTEL Jean-Pierre
M. LABURTHE-TOLRA Benjamin donne pouvoir à LEROY Michel
M. PARIS Hubert
Mme GERMAIN Martine
Mme MENU Catherine donne pouvoir à MERCIER Marc

Madame BRIGANT Nicole est nommée secrétaire de séance.

OBJET :

ORDURES MENAGERES TARIFS PROFESSIONNELS EN DECHETERIES

Vu les statuts de la communauté de communes et notamment sa compétence relative à la collecte et au traitement des déchets des ménages et déchets assimilés,

Vu la délibération du conseil syndical du SYVALORM Loir et Sarthe du 8 décembre 2023, approuvant les tarifs professionnels en déchèteries pour 2024,

Vu la proposition de la Commission Finances réunie le 22 janvier 2024,

Les grilles tarifaires délibérées par le SYVALORM sont des propositions pour les EPCI adhérents au syndicat.

Monsieur le Président présente les tarifs proposés par la Commission Finances :

➤ **TARIFS PROFESSIONNELS EN DECHETERIES**

abonnement annuel :

50€ incluant un forfait de 4m³ pour l'accès en déchèterie

	nature des déchets	m ³ supplémentaire (au-delà de 4m ³ à l'année)
Apports limités à 2m ³ par semaine	Encombrants	30 € / m ³
	Garvats	20 € / m ³
	Bois	10 € / m ³
	Végétaux	20 € / m ³
	Plastiques	15 € / m ³
	Cartons	10 € / m ³
	Métaux	Gratuit
	Meubles	Gratuit

Catégories des déchets dangereux		Nature des déchets	Tarifs	
10 kg par semaine pour es quantités supérieures, prendre contact avec l'agent d'accueil qui vous conseillera.	Catégorie 1	Emballages souillés Filtres à huile de voiture peintures/Solvants	Déchets dangereux non inclus dans le forfait de 4m ³ annuel (facturation dès le premier apport)	2,50 € / kg
	Catégorie 2	Aérosols pleins ou vides Phyosanitaires		5,00 € / kg
	Catégorie 3	Produits non identifiés Autres déchets toxiques		5,00 € / kg
	Catégorie 4	Batteries, cartouches encres, huiles de fritures, piles, ampoules, néons, huiles de vidanges, radiographies	Gratuit	

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les grilles tarifaires exposées ci-dessus, applicables à partir de 2024,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille à signer valablement tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 25 janvier 2024

La secrétaire de séance,

Nicole BRIGANT

Le Président,

Michel LEROY

COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE
10, Rue Saint-Pierre
72120 SAINT-CALAIS